

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 47 (1974)

**Heft:** 9

**Artikel:** Historique du mouvement de conservation de la vieille ville de Fribourg

**Autor:** Chatton, Etienne

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127659>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Historique du mouvement de conservation de la vieille ville de Fribourg

51

Riche d'un millier de maisons, le secteur protégé de la ville de Fribourg fait l'admiration de tous les amateurs d'art qui trouvent ici l'ensemble médiéval le mieux conservé d'Europe. Hors du cercle restreint des connaisseurs, la réputation de cette ville est grande aussi; la publicité, qui commence à porter ses fruits, a fait connaître la silhouette de la cité dominée par la cathédrale jusque dans les agences de voyages des villes américaines. Le Fribourgeois même a pris conscience du trésor qu'il possède; les activités culturelles fleurissent dans ces vieux quartiers, qui ont conservé une âme et retrouvé une vitalité man-

quant singulièrement aux grands ensembles modernes de la périphérie. Ainsi, le renom de la vieille ville et le bruit fait à son propos incitent les contemporains à se considérer comme les inventeurs de cette cité. Ils ignorent l'attrait qu'exerçait sur une foule d'amateurs de l'Europe entière avides de romantisme, de murailles crénelées et de clochers à jours ce Fribourg du XIX<sup>e</sup> siècle, baignant dans une ambiance mystique de processions, de pèlerinages, avec parfums d'encens et lueurs de cierges, extase religieuse devant les autels baroques flamboyant dans la lumière pourprée des vitraux.



Vue aérienne de Fribourg montrant les zones protégées.

### L'amateur de couleur locale et d'estampes coloriées

Au travers des gravures du début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est aisé d'imaginer la première vague de ces voyageurs, anglais surtout, débarquant à Fribourg après la Restauration. Jaquette cintrée, haut de forme, pantalon à sous-pied, ces dandys voyagent avec un précepteur. Ils rencontrent ici des jouvencelles évanescentes, corsetées et enjuponnées, accompagnées de leur mère, veuve glorieuse d'un officier de l'armée des Indes, nanties de principes aussi rigides que les ailes de leur capote. Chaque accident du paysage évoque la vague des passions, et la carte du Tendre est transposée dans chaque méandre des cours d'eau et chaque escarpement des rochers. On voyage en explorateur curieux de souvenirs épiques. Ces intrépides touristes se repaissent de couleur locale, boivent aux fontaines, symboles des vertus civiques, enjambent les ponts, triomphe de la technique moderne et du génie humain, et prennent même des bains de foule. Au spectacle de la misère, ils ressentent encore mieux la supériorité morale que Dieu accorde à tous ces Anglais bien nés qui, après avoir écouté les grondements de l'orage sous la voûte de Saint-Nicolas, entendent debout le «God save the King» interprété en leur honneur par l'organiste Vogt. Ce flegme hautain de la perfide Albion irrite au plus haut point les Français, rentiers ou industriels qui, entre deux repas gastronomiques servis par de plantureuses ingénues, échauffent des raisonnements scientifiques, attribuent le crétinisme à la réflexion du soleil sur les rochers et à l'absence de vent, s'étonnent de la piété naïve des populations, discutent les miracles et brocardent copieusement les touristes allemands rubiconds, avides de science historique, d'élogie et de charcuterie.

### Impressions de voyage et littérature

Ce nationalisme prétentieux fleurit dans les innombrables carnets de route et impressions de voyage où chacun prête à Fribourg ses états d'âme. La bonne littérature cependant bénéficie de ce courant. De Senancourt, en 1801, aborde la topographie de façon purement descriptive. «Être à Fribourg, c'est aussi être à la campagne. La ville est dans les rochers et sur les rochers. Presque toutes ses rues ont une pente rapide.» Le charme des habitants le laisse peut-être moins insensible. On croirait, à lire sa description d'une fille d'auberge, contempler un dessin d'Ingres. Le très catholique Louis Veuillot porte à la religion l'amour exclusif d'un amant jaloux. Ses «Pèlerinages de Suisse» sont comme des roses en papier, toujours piquées de fil de fer. Cependant, il ressent cette âme de Fribourg et l'exprime sans fiel ou presque. «On aime à Fribourg son aspect, le pêle-mêle de ses rues tortueuses, le labyrinthe de ses longs escaliers; on aime ce silence qui laisse entendre le bruit des cloches et le gazouillement des écoles; on aime ses maisons de pierre grise, dont la porte ornée de cuivres luisants et les fenêtres parées de fleurs semblent fermées au tracé de la vie.» Alexandre Dumas, dans ses «Impressions de Voyage en Suisse», affirme: «C'est la ville la plus bossue que je connaisse; le terrain a été pris tel que Dieu l'avait fait; les hommes ont bâti dessus, voilà tout.» Inspiré par le mercantilisme des centres de pèlerinage et le tourisme religieux, il prétend «qu'on imprime dans cette petite ville sur gros papier bleu des miracles modernes et des lettres auto-

graphes de Jésus-Christ». Avec Robida, Fribourg prend l'aspect d'une ville échevelée, digne du Hugo le plus visionnaire. Il voit «des maisons bâties sur des paliers successifs, les cheminées des unes sous les caves des autres». Le Père Girard, célèbre pédagogue, édite en 1827 une «Explication du plan de Fribourg en Suisse dédiée à la jeunesse de cette ville, pour lui servir de première leçon de géographie», avec en frontispice un plan mentionnant les principaux édifices. Ses notices historiques marquent la première étude scientifique des sources d'archives appliquée à la description des monuments. Le visiteur parcourt peut-être Fribourg avec ce guide entre les mains, mais achète certainement les brochures illustrées consacrées aux trois merveilles de Fribourg: le pensionnat, les ponts suspendus et l'orgue de Mooser. Il emporte surtout dans ses bagages des gravures, dont l'abondance prouve aisément l'attrait de cette ville et l'exploitation rentable du tourisme. A part les jeunes aristocrates, les Von der Weid, Féguely, qui ont appris le dessin dans les écoles d'artillerie, les artistes du cru, Locher, Curty, Kessler, laissent une abondante production d'aquarelles et de vues gravées et vendues sur place. Ces modèles sont exploités par les grandes imprimeries qui emploient les Herrligerger, Pérignon, Dandiran, Engelmann, Deroy et Lory. Les gravures ou lithographies sont vendues comme nos modernes cartes postales ou reproduites dans les récits ou guides de voyages à la mode.

### Intervention des savants professeurs

Le pensionnat de Fribourg marque le début de cette vocation pédagogique favorisée par un air sain et un climat moral qu'on s'accorde à croire meilleur qu'ailleurs. Les congrégations religieuses expulsées de France installent de nombreux collèges privés et répandent dans l'élite européenne la réputation de la ville. A l'Université enfin vont se succéder des historiens d'art qui, jusqu'à nos jours, et parfois contre la volonté du peuple et des gouvernements, sont restés les plus ardents défenseurs du patrimoine architectural.

L'intérêt porté à des problèmes fort différents posés par une ville d'art va se déplacer tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Berchtold, dans son «Histoire du Canton de Fribourg» commencée en 1841, définit le premier les conditions politiques et les relations humaines entre les diverses couches sociales du bourg médiéval. Blavignac publie à Paris, en 1858, les «Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas». Destinée à éclairer la technologie et les procédés d'exécution d'une bâtisse typique, cette transcription fidèle présente une image révélatrice des structures du français parlé à l'époque où la maison de Savoie exerce une puissante action sur les destinées politiques de la cité-Etat. Egbert Friedrich von Mulinen, dans son «Helvetia sacra», diffuse dans la Suisse entière un résumé descriptif de l'histoire et de l'archéologie des grands édifices de la ville.

Jean-Rodolphe Rahn, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Zurich, entreprend à partir du milieu du siècle la préparation de son «Histoire de l'Art figuratif en Suisse» et esquisse dans les années 1869 à 1871 une série de dessins, de plans et de relevés des moulures des monuments les plus importants de Fribourg. Ses dessins nerveux allient au pittoresque des toitures effondrées l'extraordinaire variété des modénatures du gothique tardif, le tout rendu avec une pro-



Zone des tours et remparts: les verrues qui devraient disparaître.

fusion de personnages qui donnent à la fois l'échelle et la densité de vie de ces quartiers populaires. La création d'une chaire d'histoire de l'art attire à l'Université Joseph Zemp qui, le premier, renonce à protéger des monuments isolés pour englober Fribourg dans une politique d'ensemble. Sous son impulsion, le «Fribourg artistique» va diffuser dans les cercles des milieux influents la connaissance d'un patrimoine artistique jusque-là ignoré.

#### La mise en place des structures légales

Les intentions de conservation demeurent des vœux pieux, si elles ne sont pas basées sur des textes légaux permettant un contrôle efficace et aboutissant à des réalisations concrètes. La «Société pour la conservation des monuments de l'art historique suisse», sous la présidence du Genevois Théodore de Saussure et la responsabilité technique de Rahn, eut, sitôt après sa fondation en 1880, l'occasion d'intervenir à Fribourg. A Rueyres-Saint-Laurent, un propriétaire désireux de moderniser son immeuble avait vendu pour 350 fr. sa façade de molasse sculptée datée de 1531. Celle-ci devait être reconstruite à Genève. Mais la Société d'histoire de Fribourg s'opposa à ce transfert, et le gouvernement, «par mesure d'apaisement», décida de la reconstituer dans les jardins de l'Hôtel Ratzé.

Le Conseil d'Etat, le 14 février 1900, instituait une commission cantonale des beaux-arts et ordonnait à toutes les communes de dresser un inventaire des objets mobiliers et immobiliers présentant un intérêt historique ou artistique. Il chargeait les préfetures de veiller à l'exécution de la circulaire et déclarait ne vouloir s'occuper de l'approbation des plans de transformation des immeubles classés que sur préavis de ladite commission. La procédure fribourgeoise, si différente de celle d'autres cantons où le permis de

construire est du ressort communal, était définie par cet arrêté. L'approbation des plans, de la compétence du préfet, reste réservée au Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit de monuments historiques classés. Le Code civil suisse du 10 décembre 1907 devait permettre aux gouvernements de légiférer et «d'apporter dans l'intérêt du public des restrictions à la propriété foncière, en ce qui concerne les mesures destinées à conserver des antiquités». Le Gouvernement de Fribourg concrétisa cette mesure dans sa loi du 22 novembre 1911.

La Confédération n'intervint directement dans la conservation de la ville de Fribourg qu'après la constitution, en 1917, de la «Commission fédérale d'Etat pour la sauvegarde des monuments», présidée par A. Naef, avec la collaboration scientifique de Joseph Zemp, qui en sera bientôt le président. Georges de Montenach et les architectes Broillet et Lateltin furent membres de cette commission, qui mena à bien la première restauration des tours et remparts de la ville de Fribourg, et établit, en 1920, la première convention entre la Confédération et l'Etat de Fribourg concernant la protection des tours et remparts de la ville.

La peinture en rouge de la façade de l'Hôtel du Cygne avait soulevé une violente controverse et incité le Conseil communal à adopter, le 3 mars 1932, un règlement des constructions qui le chargeait de veiller à la protection des monuments historiques, et lui conférait le droit d'inspecter tous les travaux de construction et rénovation et d'en exiger la réfection aux frais des propriétaires si l'exécution n'était pas conforme aux règles.

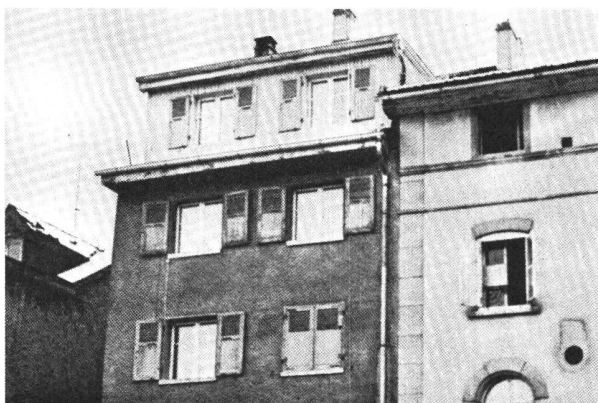
#### Le règlement des constructions

**pour la zone protégée de la ville de Fribourg**  
Approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 1970, ce règlement définit d'abord les limites de la zone protégée de la vieille ville. Elle comprend les quartiers du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et des Places, soit les quartiers englobés par l'enceinte fortifiée du XV<sup>e</sup> siècle. La rue de Romont est sacrifiée à la pioche des démolisseurs à cause des atteintes et des outrages subis antérieurement. Une zone de protection des tours et remparts permet d'empêcher toute construction préjudiciable à l'esthétique de ces ouvrages d'art. En fait, elle isole dans une ceinture de verdure la vieille ville, et la sépare des quartiers en expansion. Suit un inventaire des fontaines et puits historiques, des crucifix, calvaires et monuments, des ponts et ensembles monumentaux civils et religieux placés sous la protection des commissions fédérale et cantonale.

Le règlement garantit la conservation des alignements et des hauteurs, des murs mitoyens et des façades. En cas de rénovation, le règlement impose l'utilisation des techniques et matériaux anciens. La mise à jour des façades de molasse a été assez généralement réalisée. Par contre, la disparition des modifications et adjonctions postérieures et le rétablissement de l'état historique ont été généralement considérés par les architectes comme des vœux pieux. En effet, jusqu'ici, nous n'avons jamais assisté à la suppression de droits de superficie acquis, mais bien plutôt à la surélévation générale des immeubles dont le faite des toits était resté en-dessous de celui des immeubles voisins.

Au chapitre des matériaux proscrits, assez peu d'en-





Les surélévations d'un étage: Un étage de gagné, pour qui? Les rez-de-chaussée deviennent des taudis sans lumière, et les enfants jouent dans des rues sans soleil.

Les toitures en terrasse!



torses. Mis à part quelques boutiques aux devantures tapageuses à la rue de Lausanne, et quelques encadrements en pierre artificielle, le règlement semble avoir eu un effet très salutaire. Il a mis de l'ordre à un moment où la pression économique et l'expansion démographique risquaient de multiplier à l'infini le fâcheux exemple donné par la coopérative construite dans les années 50 sur la place du Petit-Saint-Jean. Là, un immeuble sans proportion avec son environnement direct remplace trois maisons du XVIII<sup>e</sup>. Par contre, les trois immeubles bien intégrés construits récemment par la paroisse sur la place devant l'église de Saint-Jean se conforment assez exactement à la lettre et à l'esprit de l'article 12 du règlement.

A l'épreuve depuis trois ans, ce règlement a eu un impact suffisant sur la politique d'ensemble pour juger de son efficacité. Qu'il n'ait fait l'objet d'aucune opposition à la mise à l'enquête montre l'importance d'une information intelligente faite par les autorités communales. La prise de conscience par les habitants de la valeur d'un patrimoine commun représente aussi un atout indéniable. Cependant, une certaine inertie du public prouve aussi que ce règlement sanctionnait une situation acquise et ne portait finalement que peu de préjudice à la propriété privée. D'abord, faute de possibilité de surélévation, l'adoption du principe d'habitabilité des combles offrait un exutoire au besoin de rentabilité accrue inhérent à toute restauration. On pouvait s'attendre à voir bourgeonner sur les toits cette prolifération des lucarnes, trop heureux encore de les cantonner à un seul étage habitable.

### Les restaurations en vieille ville

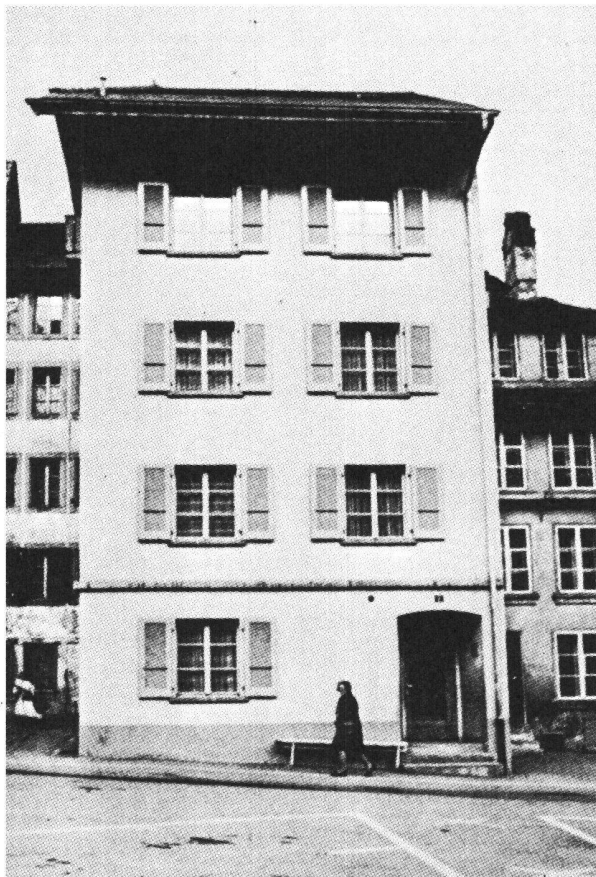
La rénovation des quartiers historiques en Europe a eu pour première conséquence une destruction massive de la substance originale des bâtiments anciens. Mais plus encore que cet appauvrissement du tissu urbain intéressant l'archéologue, on déplore la disparition de larges couches de gens modestes qui, de leurs souvenirs, forment l'esprit d'un quartier. Au courant des avatars de la vie privée de tous les habitants, les vestales de la tradition entretiennent un climat de tension affective née de l'expérience commune des difficultés, des malheurs et des joies vécus et racontés. Ce climat donne à la collectivité cet élan fidèle, cette générosité qui assurent la vitalité des associations de quartier et permettent, en l'Auge à la Neuveville, le carnaval, la Saint-Nicolas, où l'ironie populaire égratigne les nantis dans la meilleure veine des réjouissances populaires du Moyen Age.

A Fribourg, si la restauration de la vieille ville n'a pas chassé cette population qui, au-delà des pressions économiques, garde des droits sur son quartier, c'est grâce aux efforts de l'Association pour l'amélioration du logement populaire. Elle a racheté un certain nombre d'immeubles déclarés insalubres ou tombés aux mains de spéculateurs. Restaurés avec l'aide technique et financière de la Confédération et du canton, ces immeubles offrent aux habitants du quartier le confort à des prix abordables. M. Lucien Nussbaumer, syndic de Fribourg, a été l'initiateur de cette politique résolument sociale. Il a obtenu une certaine autorité fédérale que les taux d'intérêt offerts aux HLM soient appliqués à ces immeubles, et incité la commune à garantir le financement de ces opérations.

Les restaurations ont touché une douzaine d'immeubles seulement. Cependant, elle ont une valeur d'exemple, puisque ces travaux ont été entrepris dans



Une reconstruction malencontreuse qui fait disparaître trois petites maisons.



des conditions difficilement réalisables par l'initiative privée. L'aspect extérieur des maisons restaurées est parfaitement satisfaisant. L'intervention massive des pouvoirs publics a permis la réfection des façades en pierre de taille, la retaille des modénatures et le remplacement des pierres effritées. Les murs mitoyens protégés par le règlement ont été généralement respectés. Un même chauffage et un seul escalier desservent souvent deux ou trois maisons. En conséquence, les planchers ont été mis à un seul niveau. Les plafonds et les planchers originaux ont été parfois sacrifiés.

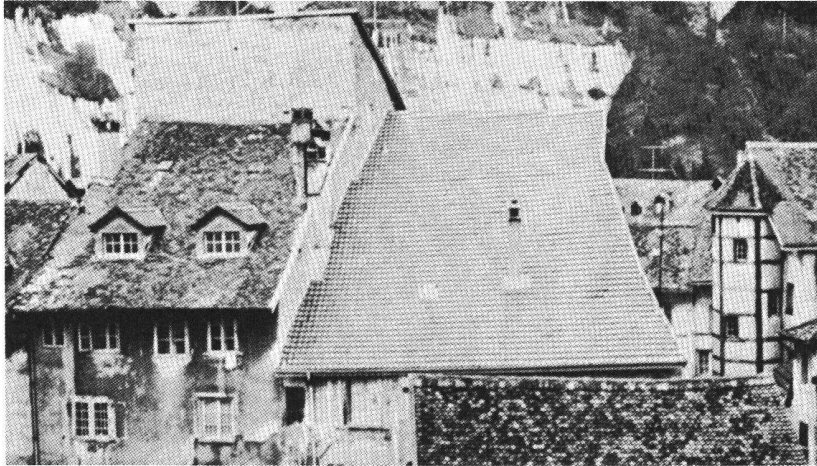
L'initiative prise par la Société pour l'amélioration du logement populaire semble à certains trop paternaliste. Pro Fribourg tente de lancer un projet «Dio-gène», sorte de coopérative du logement où les habitants, détenteurs de parts sociales, verraient leur responsabilité engagée dans les opérations de sauvetage. Seul le temps pourra dire si ce projet n'est pas une utopie, compte tenu de l'esprit farouchement individualiste et de la notion sacrée de propriété chevillée au cœur de chaque Suisse.

L'association des intérêts du Bourg ayant acculé les politiciens à reconstruire le Grand Pont à l'emplacement de l'ancien pont suspendu, alors que la logique exigeait qu'il fût reconstruit à la Grenette, l'afflux de la motorisation dans la rue des Bouchers asphyxia bientôt le quartier, et en chassa les commerçants. Les maisons occupées seulement par un prolétariat de travailleurs émigrés se délabrèrent. Le mythe de l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens faillit parachever ce que l'erreur d'appréciation du début du siècle avait commencé. Le pâté d'immeubles bordant la Sarine fut racheté par l'Etat, désireux d'élargir la route et d'agrandir la Chancellerie. Le jury du concours attribua un premier prix à un jeune architecte qui projeta un quadrilatère de verre et d'acier occupant tout l'espace laissé par la démolition de ces immeubles. Sur l'intervention de la Commission fédérale des monuments historiques, le Conseil fédéral pressa les autorités locales de renoncer à ce projet. La caisse de pension de la CIBA racheta les immeubles; afin d'en assurer l'accès aux piétons, on créa une série d'arcades. Les immeubles furent restaurés en vue d'y installer un hôtel-restaurant et des appartements. L'ensemble fut inauguré à grand renfort d'officiels venus peut-être au secours de la victoire, mais conscients aussi que la démolition de cette entrée de ville eût marqué la fin d'une politique jusque-là axée sur la conservation de l'ensemble, remplacée par des opérations ponctuelles réservées aux immeubles de prestige.

L'initiative privée a valu aussi quelques restaurations dont les plus significatives sont à chercher à la rue d'Or 13, au Stalden 14, à la Grand-Rue 56 et au Court-Chemin 11. Elles sont le fait d'une couche sociale ayant un autre modèle culturel. Les maisons sont donc choisies d'abord pour la qualité de leur décor intérieur, et tous les efforts tendent à la mise en valeur d'éléments qu'une modernisation à courte vue aurait condamnés. Ainsi, à la Grand-Rue 56, ont été restaurés des plafonds de stuc, derniers survivants d'un art prestigieux au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Restauration est un mot trop fort, il faut parler d'aménagement pour les nombreux cas d'installation d'un sanitaire, de réfection d'un escalier et de placage de plafonds, entreprises louables menées avec de petits





moyens, mais qui, à la longue, se soldent parfois par plus de dégâts que de confort. Partout, la hausse vertigineuse des coûts de construction rend ces initiatives de plus en plus subordonnées à une augmentation de la surface utile. Elles ne sont entreprises qu'au prix de cloisonnements, d'aménagement des combles et des rez-de-chaussée.

### Nouveaux objectifs

Le règlement de construction pour les zones protégées de la ville de Fribourg marquait, dans la conservation de la vieille ville, la fin d'une politique ambiguë. A l'époque de sa rédaction, il a pu paraître novateur en Suisse.

Grâce à une politique décourageant la spéculation et assurant aux autochtones des conditions financières acceptables, les vieux quartiers, autrefois ghettos de pauvres, ne sont pas devenus aujourd'hui des ghettos de riches, mais assurent un large mélange de diverses couches sociales.

Le mouvement touristique n'a pas provoqué la multiplication des boutiques à souvenirs de pacotille. La cité médiévale et le musée restent les atouts majeurs de ce tourisme d'orientation culturelle, et des visites-conférences présentent les richesses essentielles de la cité avec grand succès. Un effort publicitaire devrait être axé sur les orgues historiques restaurées et mises en valeur par l'intense activité musicale déployée malgré l'aide restreinte des pouvoirs publics.

Cependant, la prise de conscience des habitants qui, de plus en plus, se sentent personnellement responsables de leur environnement et qui sont volontiers prêts à intervenir en cas d'abus, rend cette législation dépassée.

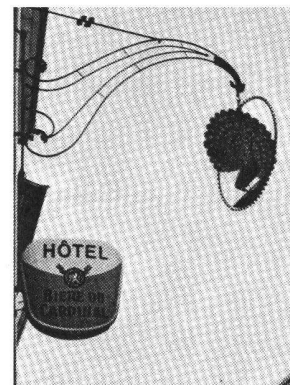
Toiture: la tuile à emboîtement crée des surfaces monotones, aggravées par le brillant de l'engobe; les tôles, les verrières, les toits en terrasse hurlent dans l'ensemble.

Cette évolution de la mentalité collective permet de remettre en cause la politique des restaurations. Si les toitures et les façades ont été intégralement remises en valeur, les éléments intérieurs sont encore souvent sacrifiés à des notions de confort qui relèvent de la politique de construction dans les HLM en 1960, caractérisés par leur laideur et leur confort à la limite du supportable.

Avec le souci accru de la qualité de vie, de nouvelles normes doivent être appliquées même dans les opérations destinées à reloger les catégories les moins favorisées de la population. Il faut admettre pour tous que le cadre de la vie quotidienne ne se résume pas à l'installation d'un sanitaire.

Les volumes devraient être respectés et non pas divisés au maximum des cases possibles. Les éléments du décor intérieur tels que boiseries, plafonds, concourent à l'épanouissement de l'individu. Seul un additif au règlement en vigueur garantira le tissu urbain de la vieille ville contre une exploitation abusive de l'indice d'utilisation du sol.

Une publicité pléthorique d'aussi mauvais goût est-elle encore payante?



## Règlement des constructions ou plan d'aménagement

L'avenir des centres historiques dépend autant de l'enveloppe extérieure des quartiers anciens que des critères de conservation appliqués au tissu historique. Seul un plan d'aménagement cohérent est à même de régler les problèmes intéressant la vie économique et culturelle de l'ensemble.

Fribourg, passage obligé favorisant les rencontres et les échanges, est devenue malheureusement carrefour où défilent sans cesse des flots de ferraille. La place des Ormeaux, grignotée par le giratoire avant d'être défoncée, celle de l'Hôtel-de-Ville promue au rang de parking, la place Georges-Python devenue un lac d'asphalte; tout est subordonné à l'automobile, et le plan de circulation finira par régir le plan d'aménagement. A quand la suppression du kiosque à musique qui permettrait de gagner six places de park? Quant aux Grands-Places, ce vocable est dérision, depuis qu'on n'y voit plus que la bouche béante du parking souterrain.

La ville n'est pas un lieu de délectation pour amateurs d'histoire ou de pittoresque, elle est d'abord un espace construit destiné à assurer la qualité de vie de ses habitants, et cette qualité est par trop dépendante des conditions financières pour qu'il soit possible de l'oublier un seul instant. Le commerce, pôle d'attraction, assure les bases économiques d'une cité.

La dévitalisation des anciens quartiers demeure une grave menace pour l'avenir. Les magasins à grande surface s'installent à la périphérie et l'on prend prétexte des jardins vides pour les supprimer et reléguer les piétons dans les souterrains ou dans les ravins de la Sarine. S'est-on rendu compte qu'après la disparition des commerces du Bourg, la Migros et le bazar de la Ville de Paris ont quitté la rue de Lausanne où l'on assiste depuis quelques années à la valse des boutiques changeant chaque année de propriétaire. Même l'administration tend à émigrer. Ce quartier étouffe de circulation. Aussi de bons médecins ont trouvé le remède idéal: augmenter la circulation en créant un parking souterrain sous la place des Ormeaux.

La survie de la vieille ville réside dans l'affectation des quelques espaces encore libres. La poste et le bâtiment des finances peuvent former, avec l'ancien hôpital réservé à la commune, les services essentiels de la Confédération, de l'Etat et de la ville. A condition d'avoir le courage de déplacer les hypothétiques chèques postaux jusqu'à la rue du Nord, le quartier du Criblet peut encore recevoir quelques points d'attraction à proximité d'un parking sous la colline du Belzé. Les jardins de l'hôpital seraient une sorte de collecteur de la zone piétonnière qui devrait s'étendre à la rue de Romont et à la rue de Lausanne.

Fribourg fut d'abord un bastion fortifié sur un passage obligé. Le commerce en fit une place de marché et les bénéfices de ces opérations lui permirent d'acheter les seigneuries des féodaux désargentés. Promue ensuite au rôle de capitale administrative, elle doit aujourd'hui, grâce à un développement harmonieux et bien conditionné, devenir la capitale économique du canton. Sans faire de l'aménagement la panacée, le Fribourgeois attend de l'urbaniste qu'il redonne à la ville, par l'affectation logique des espaces encore libres, une qualité de vie soutenue par une économie forte et une culture rayonnante.

Etienne Chatton,  
conservateur des monuments

# PROFILIT®

## Le programme universel de verre profilé pour les architectes novateurs

PROFILIT concilie les exigences architectoniques et techniques:

- présentation élégante et particulièrement esthétique
- isolation thermique et phonique optimale
- éclairage diffus agréable pour l'œil
- vitrage sans petits bois, jusqu'à 7,00m suivant le type
- prix de revient au m<sup>2</sup> intéressant

Il n'existe qu'un PROFILIT, mais en 17 variantes:

- largeurs PROFILIT éprouvées: 220, 250, 320 et 500 mm
- armature longitudinale pour vitrages anti-éclats
- revêtement antisolaire (Antisol)

- K22/60/7 pour établissements sportifs fortement sollicités

- K50W®, le nouveau type pour vitrages spécialement économiques

Tout poseur de PROFILIT dispose d'un système de châssis idéal et complet.

### PROFILIT-conseil

Willy Waller, Zoug  
Oberallmendstrasse 16  
6300 Zoug  
Tél. 042/31 25 66



«Un seul PROFILIT - mais des applications multiples»